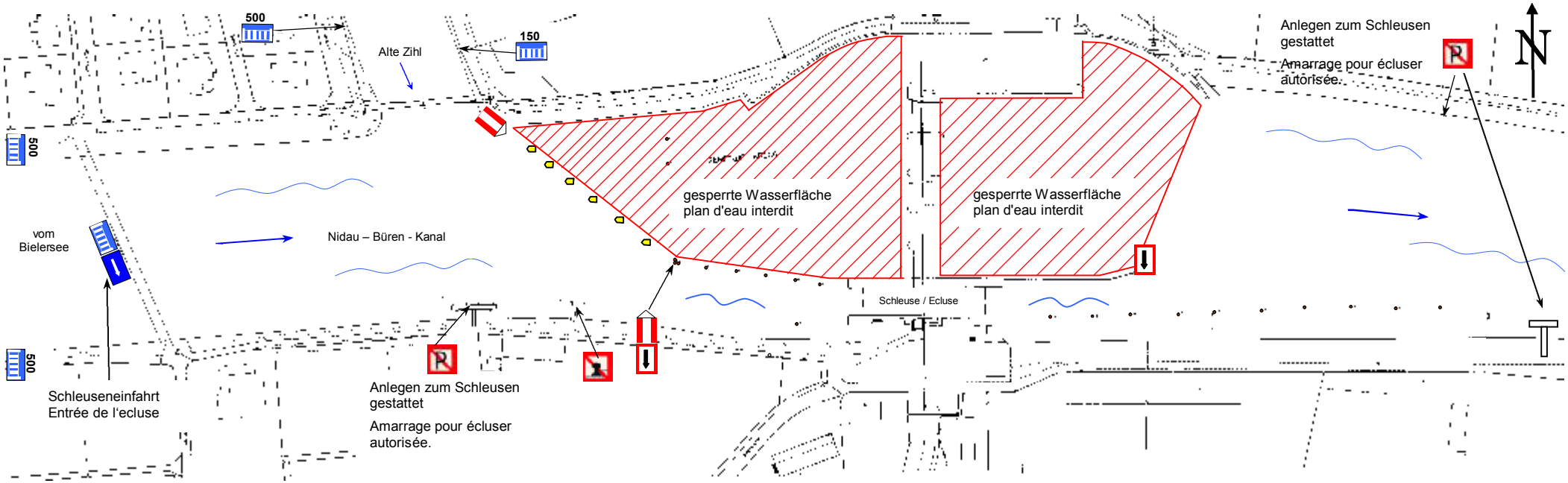

L'écluse de Port

Le conducteur ou la conductrice d'un bateau
Il ou elle assume la responsabilité.

Le bateau
- Est-il en bon état?
- Dispose-t-il de suffisamment de carburant?
- Est-ce que son moteur est en parfait état de fonctionnement? (Un entretien régulier est de mise.)

L'équipement
- Il convient de veiller à un bon équipement, se trouvant à portée de main.
- Une carte navale, des gilets de sauvetage (en lieu et place de coussins), une corne de brume, un pavillon de détresse, des rames et des gaffes doivent se trouver à bord. Les cordages et le dispositif d'ancrage doivent avoir une tenue suffisante.

Le courant
Le courant d'un cours d'eau peut varier d'un jour à l'autre. En cas de longues périodes de pluie, il peut s'amplifier en conséquence.

Piles de pont
N'effectuez jamais un demi-tour ou des manoeuvres de sauvetage à l'amont des piles de pont ou à l'amont d'autres obstacles.

Le barrage
Toute digue présente un danger.

L'écluse
Les bateaux concessionnaires jouissent en principe de la priorité. Le goulet d'écluse doit être analysé à partir d'une distance appropriée. La navigation dans l'écluse de Port (lac de Bienne) est réglé moyennant des signaux lumineux placés au-dessus et au-dessous de la porte d'écluse.

L'entrée est interdite lorsque les feux sont rouges et le bateau doit alors être amarré à la passerelle prévue à cet effet. Veillez à ce qu'il y ait suffisamment de place pour chacun et chacune sur votre bateau. Si les feux tournent au rouge et vert, l'entrée dans l'écluse peut être préparée.

Le moteur doit être mis en marche avant de partir et avant de larguer les amarres. Lorsque les feux tournent au vert, on peut pénétrer dans l'écluse.

Veillez à ce que votre bateau ne soit pas surchargé car le niveau d'eau peut varier dans une écluse.

Le sport fait partie de vos loisirs! Prenez votre temps et restez calme. La navigation doit faire plaisir. Ayez égard aux autres et jouissez de la nature durant les périodes d'attente.

Autres informations

Ecluse de Port	tél. 032 331 61 16
Police du lac de Bienne	tél. 032 346 88 61

Berne, mars 2009

OCRN Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne
Schermenweg 5, 3001 Berne
Tel. 031 634 24 95 / Fax 031 634 22 67
info.svsa@pom.be.ch / www.be.ch